

COMMUNIQUÉ
11 juillet 2014

ÉVALUATION EXTERNE :
L'AD-PA MAINTIENT SA SATISFACTION SUR L'ASSOUPPLISSEMENT
PRÉVU

Le projet de décret sur le lien évaluation externe autorisation présenté à l'ANESM il y a 10 jours a été examiné par le CNOSS ce jeudi. Il maintient la date prévue du 1er janvier 2015, mais assouplit considérablement les conséquences d'un retard pour les structures concernées.

En effet, celles-ci, dans le cadre du renouvellement de leur autorisation, devront après le 2 Janvier 2015 produire simplement leur évaluation externe.

S'il ne s'agit pas d'un report que l'État a refusé, cette disposition constitue une simplification majeure à laquelle le CNOSS a donné un avis favorable à l'unanimité.

L'AD-PA tient à souligner la qualité du travail réalisé sur ce point par la DGCS, grandement facilité par l'ANESM, sa Présidente et son Directeur.

Cette simplification ne doit en rien faire oublier tout l'intérêt des évaluations interne et externe ; L'AD-PA conseille donc aux structures qui n'ont pu procéder à cette disposition de mettre à profit les nouvelles dispositions pour s'engager dans la démarche au plus vite. L'association rappelle qu'elle aide ses adhérents en difficulté sur ces sujets importants, pour améliorer la qualité des services apportés aux personnes âgées, à domicile et en établissement.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Retrouvez l'AD-PA sur Twitter :



@AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées